

<http://www.snetap-fsu.fr/EC-MC-les-taux-pro-pro-2018-2020.html>



EC, MC : les taux pro-pro 2018-2020

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - Carrières, rémunérations, conditions de travail... -

Date de mise en ligne : lundi 11 juin 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Voici les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années 2018, 2019 et 2020 dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour les avancements de grade :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037068375&dateTexte=&categorieLien=id>

Pour les Corps des maîtres de conférence de l'enseignement supérieur agricole

Maître de conférence hors classe

Pour 2018 : 20 %

Pour 2019 : 20 %

Pour 2020 : 20 %

Pour le Corps des professeurs de l'enseignement supérieur agricole

Professeur de l'enseignement supérieur agricole de 1re classe

Pour 2018 : 15 %

Pour 2019 : 15 %

Pour 2020 : 15 %

Professeur de l'enseignement supérieur agricole de classe exceptionnelle/1er échelon

Pour 2018 : 15 %

Pour 2019 : 15 %

Pour 2020 : 15 %

Professeur de l'enseignement supérieur agricole de classe exceptionnelle/2e échelon

Pour 2018 : 21 %

Pour 2019 : 21 %

Pour 2020 : 21 %